

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-trois, le neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Marianne HUREL, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Pascal PETITPIERRE, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Solène MENNECIER, Madame Mariline BOUCLET, Madame Stéphanie AUBAILLY-GRON, Madame Marie COSTA, Monsieur Yann BOUGUENNEC, Madame Vanessa CHABOURINE,

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	26	22

Absents ayant donné un pouvoir : Madame Anne BOQUIER à M. Bruno GUYARD, Monsieur LHOMME Hervé à Madame Mariline BOUCLET, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE à Madame Solène MENNECIER,

Absents excusés : Madame Aline MERIAU, Monsieur Bruno THOMAS, Madame Anab HASSAN-SAED, Monsieur Pierre HABERT.

A été nommé secrétaire : Madame Stéphanie AUBAILLY-GRON,

Date de la convocation

3 février 2023

Date d'affichage

3 février 2023

Objet de la délibération

7 Finances Locales

7-1 Actes à caractère

budgétaire

7121- Budget primitif

**2023-006 - Vote du Budget
Primitif Principal 2023**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

Monsieur le Maire et Madame Marianne HUREL, Adjoint aux Finances, présentent le budget primitif principal de la commune pour l'année 2023.

Dépenses de fonctionnement

-Chapitre 011 - Charges à caractère général : 1 270 877 €

-Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés : 1 670 000 €

- Chapitre 014- Atténuation de produits : 62 602 €

-Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 200 000 €

-Chapitre 66 – Charges financières : 17 521 €

-Chapitre 023 – Virement à la section Investissement : 379 000 €

-Chapitre 042 – Opération d'ordre de transferts entre sections : 250 000 €

Recettes de fonctionnement

-Chapitre 70 – Produit des services, du domaine, ventes diverses : 420 000 €

-Chapitre 73 – Impôts et taxes : 1 850 000 €

-Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations : 1 360 000 €

-Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 70 000 €

-Chapitre 013 – Atténuations de charges : 15 000 €

-Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 125 000 €

-Chapitre 042 – Opération d'ordre de transferts entre sections : 10 000 €

Dépenses d'investissement

-Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 12 819.34 €

-Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 148 900 €

-Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 2 205 311.66 €

-Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 97 240 €

-Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections : 10 000 €

Recettes d'investissement

- Chapitre 001- Solde d'exécution de la section investissement :
- Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 250 000 €
- Chapitre 13 – Subventions d'Investissement : 431 240 €
- Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 582 170.34 €
- Chapitre 23 – Immobilisation en cours : 61 860.66 €
- Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : 379 000 €
- Chapitre 024 – Produits des cessions : 520 000 €
- Chapitre 040 – Opération d'ordre de transferts entre sections : 250 000 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, avec 1 abstention : M. PETITPIERRE et 21 voix Pour :

-**VOTE** le budget primitif principal 2023 qui s'équilibre à la somme de 3 850 000 € en section de fonctionnement et à la somme de 2 474 271 € en section d'investissement tel que présenté ci-dessus et joint en annexe.

La secrétaire de séance
S. AUBAILLY-GRON



Pour copie conforme,
Le Maire,
Frédéric MURA

